

Ministère des Soins de longue durée
Division des opérations relatives
aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers
de soins de longue durée

District de London
130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 1 ^{er} octobre 2024
Numéro d'inspection : 2024-1226-0004
Type d'inspection : Suivi
Titulaire de permis : Caessant-Care Nursing and Retirement Homes Limited
Foyer de soins de longue durée et ville : Caessant Care on Bonnie Place, St Thomas

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 27 septembre 2024

Les inspections concernaient :

- Plainte : n° 00124044 - n° de suivi : 1- Disposition 252 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22. Ordre de conformité n° 003 découlant de l'inspection n° 2024_1226_0002, dont l'échéance de la mise en conformité est le 11 septembre 2024, relativement à l'embauche du personnel et à l'acceptation de bénévoles.
- Plainte : n° 00124045 - n° de suivi : 1- Disposition 102 (12) (4) du Règl. de l'Ont. 246/22. Ordre de conformité n° 002 découlant de l'inspection n° 2024_1226_0002, dont l'échéance de la mise en conformité est le 11 septembre 2024, relativement à la prévention et au contrôle des infections.
- Plainte : n° 00124046 - n° de suivi : 1- Disposition 278 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22. Ordre de conformité n° 004 découlant de l'inspection n° 2024_1226_0002, dont l'échéance de la mise en conformité est le 11 septembre 2024, relativement aux qualités requises des préposés aux services de soutien personnel
- Plainte : n° 00124047 - n° de suivi : 1- Disposition 52 (1) a) du Règl. de l'Ont. 246/22. Ordre de conformité n° 001 découlant de l'inspection n° 2024_1226_0002, dont l'échéance de la mise en

Ministère des Soins de longue durée
Division des opérations relatives
aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers
de soins de longue durée

District de London
130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

conformité est le 11 septembre 2024, relativement aux qualités
requis des personnes préposées aux services de soutien
personnel

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de
conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 003 découlant de l'inspection n° 2024-1226-0002 menée
par Debra Churcher (670) relativement à la disposition 252 (3)
du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 002 découlant de l'inspection n° 2024-1226-0002 menée
par Debra Churcher (670) relativement à la disposition
102 (12) 4 du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 004 découlant de l'inspection n° 2024-1226-0002 menée
par Debra Churcher (670) relativement à la disposition 278 (1)
du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 001 découlant de l'inspection n° 2024-1226-0002 menée
par Debra Churcher (670) relativement à la disposition 52 (1)
de la LRSLD (22)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette
inspection :

Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les
inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes,
examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun
non-respect n'a été constaté.